



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la classification des ressources****Huitième session**

Genève, 25-28 avril 2017

**Rapport du Groupe d'experts de la classification
des ressources****Additif****Plan de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources
pour 2018-2019****Document établi par le Groupe d'experts de la classification des ressources**

1. Aux termes de l'annexe II de la décision du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15), le Groupe d'experts de la classification des ressources (ci-après le « Groupe d'experts ») est chargé de mener des activités concrètes et axées sur les résultats concernant la classification des réserves et ressources énergétiques et minérales.
2. Conformément à sa mission, le Groupe d'experts est chargé principalement d'assurer la promotion, l'application, la gestion et le développement de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (2009) (CCNU-2009), désormais renommée « Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources » (CCNU).
3. Le mandat du Groupe d'experts est approuvé jusqu'en décembre 2019.

I. Activités concrètes

4. Le Groupe d'experts propose de mener les activités ci-après :

**A. Principes, spécifications et lignes directrices de la CCNU concernant
son application**

Description : Le Groupe d'experts réalisera des activités d'essai, d'examen, de gestion courante et de mise à jour périodique d'après les conditions prévues dans les principes, les spécifications et les lignes directrices de la CCNU en vue de l'application de celle-ci aux ressources. La CCNU peut servir de système de gestion universel répondant pleinement, de manière réactive et transformatrice, aux besoins liés au Programme de développement



durable à l'horizon 2030 et aux engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'Accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016. Étant donné l'application générale qui est faite à l'heure actuelle de la CCNU pour la classification et la gestion d'énergies et de matières premières diverses et dans l'optique des enjeux nouveaux liés à la gestion des énergies durables et des matières premières, la CCNU sera mise à jour et révisée dans une nouvelle version. Le Groupe d'experts étudiera et développera des applications supplémentaires de la CCNU à d'autres ressources naturelles selon qu'il conviendra pour répondre, en particulier, aux problèmes des liens entre l'alimentation, l'énergie, l'eau et la terre.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts, dans le cadre de son Équipe spéciale sur la révision, examinera les principes, les spécifications et les lignes directrices de la CCNU concernant son application et étudiera les ajouts, les modifications et les mises à jour nécessaires à une nouvelle version de la CCNU. La version révisée devrait tenir compte des besoins de toutes les ressources et des moyens pour la CCNU de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Des orientations complètes sur les aspects sociaux et environnementaux devraient être incorporées dans la version révisée de la CCNU. Le Groupe d'experts invitera les parties prenantes à établir des relais avec d'autres systèmes, en particulier avec les systèmes nationaux. Un certain nombre de systèmes nationaux et internationaux ayant été alignés sur la CCNU au moyen de documents-relais, un appui sera assuré pour permettre des mises à jour cohérentes et méthodiques de la CCNU ainsi que des systèmes déjà alignés sur celle-ci, selon une démarche intégrée et organique. Le Groupe d'experts produira des lignes directrices détaillées concernant la (les) personne(s) compétente(s) nécessaires pour assurer les fonctions d'information et de publication financières.

Réalisations attendues :

- i) Version révisée de la CCNU intégrant des spécifications pour son application.
- ii) Poursuite des activités de développement, de mise à jour et de gouvernance de la CCNU, y compris les spécifications, les documents-relais et les lignes directrices.

Calendrier :

- i) Plan et calendrier pour l'établissement de la version révisée de la CCNU : septembre 2017.
- ii) Avant-projet de version révisée de la CCNU : avril 2018.
- iii) Projet final de version révisée de la CCNU : avril 2019.

B. Appui technique

Description : Le Groupe d'experts continuera de disposer d'un Groupe technique consultatif chargé de proposer une assistance et des conseils sur la façon d'appliquer la CCNU à divers secteurs et contextes et d'aider à la mise en correspondance ou à l'établissement de relais avec d'autres systèmes lorsque demande lui en est faite, ainsi que de compiler et d'analyser les résultats de ces initiatives.

Tâches à accomplir :

- i) Le Groupe technique consultatif agira conformément au mandat défini dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2013/5. Le Bureau réexaminera ce mandat périodiquement ; les modifications éventuellement proposées seront communiquées au Groupe d'experts pour examen.

Réalisations attendues :

- i) Présentation chaque année au Groupe d'experts d'un rapport sur les activités du Groupe technique consultatif. Ce dernier rendra compte au Bureau et le tiendra informé de ses activités dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

- ii) Présentation au Bureau de documents et/ou d'un livre blanc sur les perspectives et les difficultés d'utilisation de la CCNU dans divers secteurs pour examen et publication sur le site Web de la CEE.

Calendrier :

- i) Rapport annuel du Groupe technique consultatif à la neuvième session du Groupe d'experts (2018).
- ii) Rapport annuel du Groupe technique consultatif à la dixième session du Groupe d'experts (2019).
- iii) Documents et/ou livre blanc sur les perspectives et les difficultés d'utilisation de la CCNU dans divers secteurs : décembre 2019.

C. Renforcement des lignes directrices sur la prise en considération des aspects sociaux et environnementaux dans la CCNU

Description : Par l'intermédiaire de son Équipe spéciale sur les aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts proposera des lignes directrices sur la prise en considération des aspects environnementaux et sociaux dans la CCNU et des spécifications génériques pour leur application.

Tâches à accomplir : L'Équipe spéciale sur les aspects sociaux et environnementaux agira conformément au mandat recommandé par le Groupe d'experts à sa sixième session (EGRC-6/2015/INF.7). Elle mènera ses activités en coopération avec un aussi grand nombre que possible de parties prenantes de la CCNU. L'Équipe spéciale rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Document incorporant des lignes directrices détaillées sur l'évaluation des aspects environnementaux et sociaux pour la classification des ressources conformément à la CCNU et à la version qui lui succédera, en particulier de façon à garantir la cohérence avec les objectifs de développement durable et les engagements de l'Accord de Paris pour l'action dans le domaine climatique. La possibilité d'inclure les lignes directrices dans la version révisée de la CCNU sera étudiée.

Calendrier :

- i) Document contenant des lignes directrices détaillées sur les aspects sociaux et environnementaux à l'appui de la révision de la CCNU : avril 2018.
- ii) Documents sur les conséquences de la prise en considération des aspects sociaux et environnementaux aux fins de la classification des ressources dans différents secteurs, sur le plan technique, du point de vue des politiques et dans le domaine juridique : avril 2019.

D. Application de la CCNU en vue d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents et de satisfaire aux engagements de l'Accord de Paris

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des objectifs de développement durable, élaborera des documents visant à favoriser une utilisation efficace de la CCNU pour aider à atteindre les objectifs de développement durable pertinents et à honorer les engagements de l'Accord de Paris. Il mènera ses activités en coopération avec les autres parties prenantes et organisations internationales concernées.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts s'attachera à élaborer des documents et des textes complémentaires, notamment des études de cas et des livres blancs, visant à promouvoir une utilisation efficace de la CCNU comme outil susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, ainsi qu'à la réduction

des GES provenant du développement et de la production des secteurs de l'énergie et des matières premières. Ces activités seront menées en coopération avec un aussi grand nombre que possible de parties prenantes de la CCNU.

Réalisations attendues :

- i) Des documents, notamment des lignes directrices détaillées et des études de cas, sur l'utilisation efficace de la CCNU à l'appui d'une stratégie concernant l'énergie durable et les matières premières et les services connexes susceptible de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et de réduire les GES.
- ii) Des documents, notamment des études de cas, visant à démontrer l'efficacité de la CCNU s'agissant d'atteindre certains objectifs concernant l'énergie et les flux de matières.

Calendrier :

- i) Présentation de lignes directrices pour faciliter la révision de la CCNU : avril 2018 et au-delà.
- ii) Présentation d'une ou plusieurs études de cas : avril 2018 et au-delà.
- iii) Élaboration de documents de promotion : avril 2018 et au-delà.

E. Application de la CCNU aux projets pétroliers

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé du pétrole, établira et tiendra à jour des documents devant permettre l'application de la CCNU à des projets pétroliers.

Tâches à accomplir : Contribuer à l'élaboration de documents de mise en correspondance et de documents-relais et de lignes directrices détaillées pour l'application. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Documents de mise en correspondance et documents-relais avec les systèmes internationaux et nationaux.
- ii) Lignes directrices pour l'application à des projets pétroliers, selon qu'il conviendra.

Calendrier :

- i) Version définitive du document-relais entre la Classification chinoise de 2004 des ressources/réserves pétrolières (CCPR-2004) et la CCNU : avril 2018.
- ii) Projet de document-relais et de mise en correspondance entre le Manuel canadien d'évaluation des ressources pétrolières et gazières (COGEH) et la CCNU : après publication du projet final de COGEH.

F. Application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources minérales

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources minérales, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU pour classer divers projets relatifs aux ressources minérales solides.

Tâches à accomplir : Contribuer à l'élaboration de documents de mise en correspondance et de documents-relais et de lignes directrices détaillées pour l'application de la CCNU aux ressources minérales. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Lignes directrices pour l'application à des projets relatifs aux ressources minérales solides, selon qu'il conviendra.
- ii) Documents-relais sur demande.

Calendrier :

- i) Version définitive du document-relais entre le système de classification des réserves et des ressources minérales de la Chine (CMRRCS) et la CCNU : avril 2018.
- ii) Projet de document-relais et de mise en correspondance entre le système révisé de classification des ressources minérales solides de la Fédération de Russie et la CCNU : avril 2019.

G. Application de la CCNU aux projets relatifs aux énergies renouvelables

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la classification des énergies renouvelables, le Groupe d'experts continuera d'élaborer des documents qui permettront l'application de la CCNU aux ressources énergétiques renouvelables. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées.

Tâches à accomplir :

- i) Actualiser les spécifications génériques pour les énergies renouvelables selon qu'il convient.
- ii) Mettre au point et publier des spécifications pour l'application de la CCNU à la bioénergie.
- iii) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie solaire.
- iv) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie hydroélectrique.
- v) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie éolienne.
- vi) Produire des lignes directrices et des études de cas pour l'application de la CCNU aux énergies renouvelables.

Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Documents permettant l'application de la CCNU aux ressources énergétiques renouvelables, y compris des spécifications génériques actualisées, des spécifications pour la bioénergie, l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne et les lignes directrices nécessaires pour l'application. Tous les documents seront soumis au Groupe de travail pour examen et à des consultations publiques.
- ii) Série d'études de cas portant sur l'application de la CCNU à la géothermie, à la bioénergie et aux énergies solaire, hydroélectrique et éolienne.

Calendrier :

- i) Version finale des spécifications pour la bioénergie : avril 2018.
- ii) Spécifications génériques actualisées pour les énergies renouvelables : avril 2018 et au-delà.
- iii) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie solaire : avril 2018.

- iv) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie éolienne : avril 2019.
- v) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie hydroélectrique : avril 2019.
- vi) Lignes directrices et études de cas pour l'application de la CCNU aux énergies renouvelables : avril 2018 et au-delà.

H. Application de la CCNU aux projets d'injection

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des projets d'injection, élaborera des documents supplémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications pour l'application de la CCNU à des projets d'injection aux fins de stockage géologique (à titre d'exemple, projets de stockage du dioxyde de carbone et de stockage du gaz naturel et autres projets d'élimination des déchets liquides).

Tâches à accomplir : Produire des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Lignes directrices pour l'application de la CCNU à des projets d'injection, selon qu'il conviendra.
- ii) Aspects à prendre en considération pour l'application de la CCNU aux projets de captage et de stockage du carbone.

Calendrier :

- i) Lignes directrices et études de cas sur les projets d'injection : avril 2018 et au-delà.
- ii) Document ou livre blanc sur l'application de la CCNU aux projets de captage et de stockage du carbone : avril 2019.

I. Application de la CCNU aux projets se rapportant aux ressources en combustibles nucléaires

Description : Une classification des ressources en combustibles nucléaires est en cours de réalisation d'après le système de classification du « Livre rouge » de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le « Livre rouge » est désormais aligné sur la CCNU grâce à un document-relais (ECE/ENERGY/2014/6). Des lignes directrices et des études de cas ont été élaborées afin d'appliquer la CCNU à la classification des ressources établies et anticipées en uranium et en thorium.

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail chargé des ressources en combustibles nucléaires élaborera un document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Projet de document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium.
- ii) Examen des études de cas présentées sur l'application de la CCNU aux projets relatifs à l'uranium et au thorium.
- iii) Lignes directrices pour l'application à des projets relatifs aux combustibles nucléaires, selon qu'il conviendra.
- iv) Documents-relais sur demande.

Calendrier :

- i) Examen des études de cas : janvier 2018 et au-delà.
- ii) Projet de document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium : avril 2018.

J. Application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU pour classer la récupération de ressources secondaires et la gestion des ressources anthropiques. Les ressources anthropiques, constituées principalement des résidus de l'exploitation minière, des résidus de la transformation des matières premières et d'autres déchets, ont gagné en importance dans les scénarios actuels relatifs aux objectifs de développement durable, dans lesquels l'accent est mis sur la stratégie visant à réduire, réutiliser et recycler les résidus. Bon nombre d'éléments utiles ou critiques, notamment des éléments du groupe des terres rares et des métaux communs, pourraient être récupérés avec profit à partir de ces ressources anthropiques. Il n'existe cependant à l'heure actuelle aucune norme internationale sur la façon dont ces « ressources secondaires » pourraient être classées, gérées et déclarées.

Tâches à accomplir : Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques.
- ii) Études de cas pour l'application aux projets relatifs aux ressources anthropiques.

Calendrier :

- i) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques : avril 2018.
- ii) Version finale des spécifications pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques : avril 2019.
- iii) Lignes directrices et études de cas : avril 2018 et au-delà.

K. Application de la CCNU à la gestion d'autres ressources et activités transversales

Description : Sur demande, le Groupe d'experts étudiera et développera d'autres applications de la CCNU, pour autant que cette tâche ne compromette pas son aptitude à s'acquitter de ses autres obligations. Le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU pour classer et gérer d'autres ressources (à titre d'exemple, les eaux souterraines, le méthane provenant des mines de charbon et l'énergie produite à partir de déchets). Un certain nombre de ces activités seront menées en tant qu'activités transversales et nécessiteront un financement extrabudgétaire et/ou des contributions en nature.

Tâches à accomplir : Produire des notes d'information, des projets de spécifications et des études de cas préliminaires pour l'application de la CCNU à d'autres ressources.

Réalisations attendues :

- i) Documents de fond et spécifications préliminaires concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources.

- ii) Études de cas concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources.

Calendrier :

- i) Documents de réflexion sur les applications possibles et les spécifications préliminaires concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources : avril 2018 (sous réserve de disposer de ressources extrabudgétaires et/ou de contributions en nature).
- ii) Études de cas concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources : avril 2019 (sous réserve de disposer de ressources extrabudgétaires et/ou de contributions en nature).

L. Appui en matière d'information financière

Description : La CCNU a été conçue pour répondre autant que possible aux besoins des applications se rapportant aux normes d'information financière, en particulier aux normes émanant du Conseil international des normes comptables (IASB).

Tâches à accomplir : Le Bureau du Groupe d'experts suivra les faits nouveaux pertinents dans le monde en matière d'information financière qui peuvent avoir une incidence sur les réserves et les ressources.

Réalisations attendues : Présentation au Groupe d'experts d'un rapport de situation annuel sur les changements ou les faits nouveaux éventuellement survenus dans le secteur de l'information financière au niveau mondial qui ont, ou pourraient avoir, des conséquences pour la CCNU et les travaux du Groupe d'experts.

Calendrier : Rapport de situation sur les questions relatives à l'information financière qui présentent un intérêt pour les réserves et les ressources et les travaux du Groupe d'experts, présenté chaque année au Groupe d'experts : avril 2018 et avril 2019.

M. Renforcement des capacités

Description : Les applications de la CCNU recouvrent divers secteurs de l'énergie, des matières premières et des services comportant des projets susceptibles de fonctionner dans différents lieux géographiques. Les évaluateurs et les autres utilisateurs de la CCNU doivent être formés régulièrement et être informés des éventuels changements apportés au cadre et à ses applications. Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités sur la CCNU, en faisant appel, en particulier, aux compétences des organisations et des associations professionnelles du secteur.

Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, le Groupe d'experts et le Bureau assureront un appui technique pour la prestation de services consultatifs régionaux et nationaux et la réalisation de missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Toute activité demandée dans un État non membre de la CEE devrait être réalisée en coopération avec la commission régionale compétente. En coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Groupe d'experts continuera de promouvoir l'adoption de la CCNU comme système de gestion commun pour toutes les ressources en Afrique. Les activités de renforcement des capacités seront subordonnées à l'existence de fonds extrabudgétaires et de contributions en nature.

Tâches à accomplir :

- i) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, organiser des ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU.
- ii) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, soutenir des projets et des organismes œuvrant à l'application de la CCNU, notamment le Centre africain de développement minier.

Réalisations attendues :

- i) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, organiser des ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU : 2018 et 2019.
- ii) Rendre compte chaque année au Groupe d'experts de toutes les activités de renforcement des capacités dont l'exécution est prévue.
- iii) Rendre compte chaque année au Groupe d'expert de toutes les activités d'aide au renforcement des capacités menées en Afrique en collaboration avec le Centre africain de développement minier et la CEA.

Calendrier :

- i) Ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU : 2018 et 2019.
- ii) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels sur les activités de renforcement des capacités : avril 2018 et avril 2019.

N. Promotion et information

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des communications, anciennement appelé Sous-Comité des communications (voir mandat à l'annexe I du document ECE/ENERGY/GE.3/2014/6), le Groupe d'experts appliquera la stratégie de promotion et d'information convenue. Il est à noter que les travaux du Groupe de travail des communications seraient plus efficaces si des ressources extrabudgétaires étaient disponibles.

Tâches à accomplir :

- i) Élaborer, gérer et tenir à jour des exposés types sur la CCNU.
- ii) Animer des programmes de promotion et d'éducation en ligne, notamment des séminaires.
- iii) Développer un outil d'application en ligne pour la CCNU.
- iv) Appliquer la stratégie de dialogue avec les parties prenantes et d'information.
- v) Élaborer une stratégie de présence sur les médias sociaux.
- vi) Élaborer un programme standard pour les ateliers nationaux et régionaux.
- vii) Élaborer des programmes d'éducation en ligne.
- viii) Contribuer à l'élaboration de programmes destinés aux établissements d'enseignement.

Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Rapport annuel sur les activités d'éducation et d'information.
- ii) Actualisation des exposés types sur la CCNU.
- iii) Séminaires en ligne sur la CCNU.
- iv) Outil d'application en ligne pour la CCNU.
- v) Programme type pour les ateliers nationaux et régionaux.
- vi) Programmes d'éducation en ligne sur la CCNU.

Calendrier :

- i) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail des communications : avril 2018 et avril 2019.

- ii) Affichage sur le site Web de la CEE des exposés types actualisés sur la CCNU : avril 2018 et au-delà.
- iii) Séminaires en ligne sur la CCNU : 2018 et 2019.
- iv) Outil d'application en ligne pour la CCNU : décembre 2018.
- v) Programmes types pour les ateliers nationaux et régionaux : avril 2018 et au-delà.
- vi) Programmes d'éducation en ligne sur la CCNU : avril 2019.

O. Mobilisation de ressources extrabudgétaires

Description : Les activités de développement, de promotion et de renforcement des capacités concernant la CCNU reposent sur des contributions volontaires significatives (heures de travail, voyages, services d'experts, parrainage), et il ne faut pas s'attendre à ce que cette situation puisse durer à long terme. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour appuyer les activités du Groupe d'experts, notamment pour le renforcement des capacités, les services consultatifs et les consultations.

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail de la mobilisation des ressources actualisera le plan de dotation en ressources de la CCNU et l'estimation du financement nécessaire pour maintenir l'appui indispensable au développement et à la gestion de la CCNU. Le Groupe de travail recensera des donateurs potentiels et élaborera et appliquera un plan coordonné pour se mettre en rapport avec eux et solliciter leur appui. À mesure que l'application de la CCNU dans différents secteurs de l'énergie et des matières premières recueillera une large adhésion, les besoins des institutions nationales en services consultatifs, en évaluations internationales par les pairs, en services d'experts et en renforcement des capacités devraient aussi augmenter. L'appui aux États non membres de la CEE ne peut être assuré qu'au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Aligner le plan de dotation en ressources extrabudgétaires sur la stratégie de dotation en ressources de la CEE.
- ii) Rendre compte chaque année au Groupe d'experts de l'exécution du plan de dotation en ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

- i) Plan de dotation en ressources extrabudgétaires pour 2018-2019 : avril 2018.
 - ii) Information sur les activités de mobilisation des ressources : avril 2018 et avril 2019.
-